

CRS / FATCA : votre classification tiendra-t-elle devant l'administration fiscale ?

Contrôle, charge de la preuve et remédiation.



Latifa Tabia,

Partner, Alfair Advisory,
Luxembourg, Experte en fiscalité opérationnelle

Latifa Tabia accompagne des clients internationaux dans la gestion de leurs enjeux fiscaux complexes, avec une expertise pointue sur FATCA, CRS, DAC6, QI, FASTER et Pillar 2. Ex-Head of Operational Tax & Advisory chez Forvis Mazars, elle a également développé une solide expérience au sein de grandes institutions financières telles que Société Générale et Natixis Wealth Management, où elle a dirigé des équipes de fiscalité opérationnelle et supervisé la conformité d'entités au Luxembourg, en Suisse et à Monaco.

CE QUE CONTRÔLE RÉELLEMENT L'ADMINISTRATION

13.40 Comment se déroule un contrôle, et sur quoi porte-t-il vraiment ?

- **Quelles sont les étapes d'un contrôle EAR mené par l'AFC** : sélection du dossier, demande de renseignements, revue documentaire, entretien, décision ? Quels pouvoirs la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale du 18 décembre 2015 confère-t-elle à l'AFC ?
- **Que regarde l'AFC en premier** : les procédures écrites, un échantillon de dossiers, les statistiques de transmission, ou les incohérences détectées par recoupement ?
- Pourquoi la qualité des procédures écrites constitue-t-elle la première ligne de défense, et à quelles conditions cette défense fonctionne-t-elle réellement ?
- **Quelle est la portée exacte de la directive de l'AFC sur la norme EAR, mise à jour le 15 janvier 2026**, et de la directive technique du 19 février 2026 ? Sont-elles opposables à l'établissement, et que se passe-t-il lorsque votre pratique s'en écarte de manière motivée ?
- Quelles sont les dispositions pénales de la LEAR, quels manquements sont effectivement poursuivis en Suisse, et qui est visé : l'établissement, ses organes, ou le collaborateur ?
- **Que se passe-t-il lorsque l'AFC constate un écart entre l'information transmise et la situation fiscale du client**, notamment à la suite d'une demande d'assistance administrative émanant d'un État partenaire ? Le contrôle du client devient-il un contrôle de l'institution ?
- Jusqu'à quelle année d'exercice pouvez-vous être interrogé, quelle durée de conservation la LEAR impose-t-elle, et quelles conséquences en tirer sur votre archivage ?

LA CHARGE DE LA PREUVE

14.15 Que vaut votre dossier lorsqu'il est contesté ?

- **Due diligence raisonnable sur les auto-certifications** : que recouvre concrètement cette notion, et en existe-t-il une définition opposable ?
- **Test de vraisemblance** : quels éléments devez-vous confronter à l'auto-certification, et lesquels pouvez-vous ignorer sans commettre de faute ? Comment ce test s'articule-t-il avec les informations que vous détenez déjà au titre de la CDB et du profil client ?
- **Comment lire un bilan et un compte de résultat pour tester une auto-certification** ? Quels postes trahissent une ENF passive déclarée active : structure du chiffre d'affaires, produits financiers, immobilisations financières, participations, trésorerie excédentaire, absence de charges de personnel ?
- **Que faire d'une auto-certification exacte au jour de sa signature mais devenue fausse depuis** ? Qui, dans votre organisation, est censé détecter le changement de circonstances au sens de la directive de l'AFC ?
- Quelle valeur probante accorder à l'analyse produite par un tiers, trustee professionnel, tiers gérant, gestionnaire de fortune ou conseil du client ? Cette analyse vous exonère-t-elle de votre propre appréciation ?
- Pourquoi banque dépositaire, tiers gérant, trustee et direction de fonds concluent-ils différemment sur la même entité, et qui répond devant l'AFC ?

15.05 Pause

DÉFENDRE LES DOSSIERS DIFFICILES

15.20 Comment justifier une position lorsque l'administration la conteste ?

- GP, SCSp luxembourgeoise et AIFM, fréquents dans les portefeuilles genevois : quels éléments de substance produisez-vous lorsque la qualification retenue est contestée, et quels documents constituent la preuve utile ?
- **Holding d'investissement à substance limitée** : comment documenter la position de manière à ce qu'elle résiste, et quels raisonnements sont systématiquement rejetés en contrôle ?
- **Sociétés immobilières** : quels arguments tiennent, et lesquels sont écartés d'emblée ?
- **Trusts et fondations** : quelle position tenir sur le trustee, le settlor, le protector et les bénéficiaires, et comment justifier la répartition des obligations déclaratives entre trustee professionnel suisse et banque dépositaire lorsque aucun des deux ne s'estime responsable ?
- **REITs, holdings aux BVI, aux Bahamas et au Delaware** : comment défendre la qualification retenue pour les structures anglo-saxonnes utilisées par les clients américains, asiatiques et moyen-orientaux ?
- **Cascades d'entités** : reporter dans une juridiction étrangère vous dispense-t-il de justifier la classification en Suisse ? Que répondez-vous à l'AFC qui constate l'absence de déclaration à son niveau ?
- Quelles pièces conserver, sous quel format, pendant combien de temps, et comment reconstituer un raisonnement tenu il y a six ans par un collaborateur parti depuis ?

REMÉDIER

16.10 Que faire d'une erreur qui dure depuis plusieurs années ?

- **Erreur de classification, erreur de périmètre, erreur de données** : la réponse doit-elle être la même dans les trois cas ?
- **Correction rétroactive des transmissions, annonce spontanée à l'AFC, réorganisation prospective** : quelle option pour quelle situation, et selon quels critères arbitrer ?
- L'annonce spontanée est-elle un facteur d'atténuation, ou un aveu exploitable contre vous ? Existe-t-il en matière d'EAR un équivalent de la dénonciation spontanée non punissable connue du droit fiscal suisse ?
- Quelles sont les modalités pratiques d'une transmission corrective à l'AFC, dans quel délai, et quel effet en attendre sur l'appréciation du manquement ?
- Réorganiser la gouvernance d'une entité, par exemple en modifiant la composition du conseil ou le lieu de la gestion, pour sortir d'une classification : à quelles conditions de substance cette modification prospective est-elle légitime, et quand tombe-t-elle sous les dispositions anti-contournement de la norme ?
- **Faut-il informer les clients concernés**, selon quelles modalités, et comment articuler cette information avec les droits procéduraux du client au titre de la protection juridique individuelle en matière d'EAR ? Quel risque de contentieux en résulte-t-il ?
- Comment traiter les entités clôturées ou liquidées entre-temps, et les comptes déjà clos ?
- Comment articuler la remédiation EAR avec les obligations LBA lorsque l'erreur révèle une incohérence sur l'ayant droit économique, et avec l'obligation de signaler les divergences au registre fédéral de transparence, applicable depuis le 1er octobre 2026

SYNTHÈSE

16.55 Que devez-vous pouvoir montrer lundi matin ?

- Quels sont les cinq documents qu'un contrôleur demandera en premier, et les avez-vous ?
- Comment hiérarchiser les risques par type de structure : holdings d'investissement, structures multi-véhicules, trusts à intervenants multiples ?
- L'extension de l'échange automatique aux crypto-actifs crée-t-elle un risque de non-conformité dès le premier exercice, et votre dispositif de classification est-il prêt ?
- Quelle gouvernance interne permet à une classification de rester défendable dans la durée, et qui en porte la responsabilité ?

17.10 Fin du séminaire

GENÈVE, JEUDI 5 NOVEMBRE 2026, 13.40-17.10, HÔTEL PRÉSIDENT / ONLINE

INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11
Fax: +41 22 849 01 10
info@academyfinance.ch
Academy & Finance SA
Rue Neuve-du-Molard 3, CP 3039,
CH-1211 Genève 3
www.academyfinance.ch

PRIX

620 CHF (+ TVA 8.1%)
Inscriptions supplémentaires de la même
société : -50%

☐ Je m'inscris au séminaire "CRS/FATCA : votre classification tiendra-t-elle devant l'administration fiscale ?" le 5 novembre 2026.

☐ Je participerai dans la salle ☐ Je participerai online sur Zoom

Nom et prénom

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal et ville

TelEmail.....

Date Signature